

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
**COMMUNE DE NIEDERNAI**  
~~~~~

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 27 FEVRIER 2020

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

Sous la présidence de Madame le Maire Jeanine SCHMITT.

Etaient présents : Dominique JOLLY, Christian HEMMERLE, Astride LANG, Gérard CHADENAT, Raphaël DEMEER, Christiane LUTZ, Lucienne RIEFFEL, Christine RIEGLER, Daniel SCHAEFER.

Etaient absents excusés : Christophe MOENCH donne procuration à Astride LANG, Véronique HELBERT donne procuration à Dominique JOLLY, Sandra KUNTZNER donne procuration à Gérard CHADENAT.

Etaient absents non excusés : Patrick DOUNIAU, Marie-Claire WELSCHINGER.

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Christine RIEGLER

Madame le Maire demande, à titre exceptionnel, l'autorisation aux membres du Conseil d'ajouter un point n°22 à l'ordre du jour pour compléter et modifier la délibération n°62 prise le 12 décembre 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

11. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Le procès-verbal du 30 janvier 2020 a reçu l'approbation des membres présents.

12. ADOPTION DES RESTES A REALISER

Madame le Maire présente les restes à réaliser inscrits au compte administratif 2019. Ils représentent une partie des travaux effectués durant l'année 2019 et en attente de factures.

	Dépenses	Recettes
Section Investissement	94 251,26 €	0,00 €
Section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Total	94 251,26 €	0,00 €

Le Conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- accepte les restes à réaliser
- demande à Madame le Maire de les inscrire au Budget Primitif 2020.

13. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame le Maire présente le compte administratif et informe de l'excédent global de clôture s'élevant à la somme de **401 937,46 €**, qui se décompose ainsi :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Dépenses	467 584,66 €	
Report de fonctionnement 2018 (002)		283 777,66 €
Recettes		720 601,85 €
Total	467 584,66 €	1 004 379,51 €
Excédent	536 794,85 €	

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Dépenses	921 203,02 €	
Restes à réaliser	94 251,26 €	
Excédent d'investissement 2018 (001)		400 084,03 €
Recettes		480 512,86 €
Total	1 015 454,28 €	880 596,89 €
Déficit	134 857,39 €	

Excédent global : 536 794,85 - 134 857,39 = 401 937,46 €

Madame le Maire se retire pour laisser délibérer les Conseillers. Madame Astride LANG, Adjointe au Maire, prend la présidence et propose de voter le compte administratif tel que présenté.

Après délibération et vote à l'unanimité, (Madame le Maire s'étant retirée)

- le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2019

14. COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier d'Obernai à la clôture de l'exercice. Après vérification, le

compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2019.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2019.

15. BILAN DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Désignation	MAISON DES DOUVES		SALLE DES LANDSBERG	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Locations		1 347,50 €		14 723,89 €
Eau	1 284,71 €		1 041,53 €	
Téléphone			40,01 €	
Electricité	1 718,08 €		5 916,76 €	
Gaz	2 452,33 €			
Poubelles	152,11 €		752,84 €	
Alarme			682,44 €	
Désenfumage - Extincteur	250,53 €		329,06 €	
Chaudière	228,84 €			
Participation ALEF		228,84 €		
Contrôle électricité	423,40 €		423,40 €	
VMC -CTA			388,60 €	
Maintenance / Réparations	Crépissage mur	420,00 €		
	Eclairage			36,64 €
Total	5 211,92 €	1 576,34 €	9 611,28 €	14 723,89 €
Résultat		-3 635,58 €		5 112,61 €

Le solde sur les deux salles est excédentaire de 1 477,03 €.

Madame le Maire remercie M. Daniel Schaefer pour son travail dans la gestion des salles communales.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du bilan financier de la location des salles communales.

16. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Situation au 31/12/2019 pour la commune :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	921 203,02 €	880 596,89 €	467 584,66 €	1 004 379,51 €	1 388 787,68 €	1 884 976,40 €
Résultats de clôture	0,00 €	-40 606,13 €	0,00 €	536 794,85 €	0,00 €	496 188,72 €

Restes à réaliser	94 251,26 €
-------------------	-------------

Résultat cumulé y compris Restes à réaliser	401 937,46 €
---	--------------

Madame le Maire propose que ces sommes soient réinjectées dans le budget primitif 2020 comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001) (dépendance)
40 606,13 €

Affectation obligatoire au compte 1068 pour couvrir le déficit en investissement :
40 606,13 €

Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 :
361 333,33 €

Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)
134 857,39 €

Le Conseil Municipal, par délibération et vote, à l'unanimité

- émet un avis favorable à l'affectation du résultat 2019 au budget primitif 2020.

17. VOTE DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal souhaite conserver les taux actuels tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	15.74 %	15.74 %
Taxe foncière bâti	7.92 %	7.92 %
Taxe foncière non bâti	46.97 %	46.97 %

Le Conseil Municipal, par délibération et vote, à l'unanimité

- Approuve les taux qui restent inchangés.

18. SUBVENTIONS ET DONNS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente les subventions octroyées aux associations pour l'année 2020. La subvention pour les donneurs de sang augmente pour compenser la baisse de participation de l'Etablissement français du sang.

Subventions :

Association Foncière	Subvention Annuelle	3 200,00 €
Donneurs de sang	Subvention Annuelle	300,00 €

Carpe Diem	Subvention Annuelle	100,00 €
ASN	Subventions annuelle	6 000,00 €
APRN	Subvention annuelle	100,00 €
UNACITA	Subvention annuelle	100,00 €

La subvention annuelle sera versée après transmission du bilan annuel.

Dons :

	Aide aux handicapés moteurs	25,00 €
	Association Française des sclérosés en plaques	25,00 €
	Association Française de myopathie	25,00 €
	Centre Paul Strauss	25,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour ces subventions et ces dons.

19. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire présente et commente le budget primitif 2020 préalablement étudié par la commission financière.

Les prévisions budgétaires en section de fonctionnement s'élèvent 799 050,39 € et en investissement à 827 955,39 €.

Dans la partie investissement, les points importants concernent :

- Le projet de travaux pour la Route d'Erstein.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote par chapitres, à l'unanimité

- Décide d'accepter le budget primitif 2020

20. AVENANT POUR LA TRAVERSEE

Madame le Maire explique la nécessité de signer un avenant au marché Eiffage Route pour l'aménagement de la Traversée. L'avenant a pour objet le remplacement des bordures sur la tranche conditionnelle 2, l'extension du projet et le changement de structure de voirie en accord avec le Conseil Départemental.

Cet avenant s'élève à **66 989,12 € HT**, soit 5,13 % du marché. Ce qui porte le marché à 1 304 747,37 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- D'adopter l'avenant n°3 au marché EIFFAGE ROUTE LOT 01 VOIRIE – AMENAGEMENT DES VOIRIES ET REPRISE DES RESEAUX
- Décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

21. DROIT DE PREEMPTION

N° DIA 067 329 20 M 0001 – Lieu-dit Foegel

Me WALTER : Vente BUCHHOLTZ / VERINAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, renonce au droit de préemption pour la propriété suivante :

- Section 63 parcelle 706 pour une superficie totale de 3,50 ares.

N° DIA 067 329 20 M 0002 – Lieu-dit Foegel

Me WALTER : Vente BUCHHOLTZ / VARLET

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, renonce au droit de préemption pour la propriété suivante :

- Section 63 parcelle 705 pour une superficie totale de 3,50 ares.

22. DELIBERATION RECTIFICATIVE

Une erreur s'est glissée dans l'extrait du procès-verbal de la délibération n°62 du Conseil Municipal du 12 décembre 2019. Conformément à la transcription manuelle de la secrétaire de séance Madame Christine RIEGLER, les membres du Conseil présents le 12 décembre ont décidé à l'unanimité la désaffectation et le déclassement de la parcelle en question.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reprendre la même délibération en remplaçant « 1° DECIDE, » par « 1° DECIDE à l'unanimité ».

DISPOSITIF SOUMIS A DELIBERATION

OBJET : Désaffectation d'une emprise partielle de la voie publique rue Sainte Odile

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-30, L 2241-1 et L 2541-12 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2141-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière, et plus particulièrement son article L 141-3 ;

CONSIDERANT

SUR les exposés préalables résultant du rapport de présentation,

1° DECIDE A L'UNANIMITE,

de prononcer définitivement la désaffectation de l'emprise à détacher de la parcelle primitive cadastrée section 22 n°92 située devant la maison située au 2 rue Sainte Odile.

DISPOSITIF SOUMIS A DELIBERATION

OBJET : Déclassement d'une emprise partielle de la voie publique rue Sainte Odile

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-30, L 2241-1 et L 2541-12 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2141-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière, et plus particulièrement son article L 141-3 ;

CONSIDERANT les exposés préalables résultant du rapport de présentation,

1° DECIDE A L'UNANIMITE,

de prononcer définitivement le déclassement d'une emprise à détacher de la parcelle primitive cadastrée section 22 n°92 située devant la maison située au 2 rue Sainte Odile.

PREND ACTE que cet échange foncier est réalisé avec soulte ;

DECIDE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge intégrale de Monsieur et Madame ADAM ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte translatif de propriété.

23. DIVERS

1. Urbanisme

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme transmis à la Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Demandes de Déclaration Préalable

DP 067 329 20 M 0002	Schweitzer Jean-Pierre	Modification du toit
DP 067 329 20 M 0003	Chadenat Gérard	Remplacement de menuiserie + peinture façade
DP 067 329 20 M 0004	Bappert Frédéric	Mise en place d'une clôture
DP 067 329 20 M 0005	SCI Fritsch	Mise en teinte des façades

2. Elections municipales

Les conseillers qui procéderont au dépouillement le 15 mars 2020 sont : Christian Hemmerlé, Astride Lang, Gérard Chadenat, Dominique Jolly, Lucienne Rieffel, Christiane Lutz, Dany Schaefer, Raphaël Demeer, et Sandra Kuntzner.

Clôture de la séance à 21h35.